

CONTRAT D'ASSURANCE AXA

LULU DANS MA RUE



LISTE DES ACTIVITÉS COUVERTES PAR LE CONTRAT D'ASSURANCE AXA :

BRICOLAGE (hors travaux neufs, réhabilitation ou rénovation de bâtiment), & JARDINAGE

- *Monter un meuble* : monter un meuble en kit, petite menuiserie
- *Petits travaux de peinture* : petits travaux de retouche ou petites surfaces à peindre
- *Réparations diverses* : mécaniques non incorporées à des menuiseries, sans raccordement électrique, Réparation volet roulant, porte, placard, frigo...
- *Petite plomberie* : changer joints / robinetterie & débouchage petits travaux d'entretiens plomberie (joints, robinetteries et débouchages) **sans modification de tuyauterie à prévoir et aucune soudure**
- *Petits travaux d'électricité* : fusibles, prises, interrupteur, changer ampoules, accroché au plafond mur notamment des lampes, spots, plafonniers, pose câblages réseau (internet) et Hi-fi, **à l'exclusion de tous travaux de câblages électriques**
- *Fixer au mur* : fixer une télé, un tableau, un cadre...
- *Poser une cuisine* : poser des meubles de cuisine, placard & rangements **à l'exclusion de toute installation électrique et plomberie**
- *Poser sols* : parquet, lino, moquette, carrelage (hors travaux neufs ou rénovation complète de sols)
- *Petits travaux de décoration*
- *Installation d'électroménager* : installer un four, une machine à laver, un frigo... **à l'exclusion de tous travaux de plomberie**
- *Arroser* : jardin & plantes ou balcon
- *Pelouse*
- *Ramasser les feuilles (saisonnier)*
- *Tailler* : rosier, haies, etc
- *Potager (réalisation & entretien)*
- *Planter des fleurs*
- *Entretien balcon & terrasse* : arrosage, engrais, positionnement
- *Entretien piscine* : nettoyage piscine, préparation avant ouverture
- *Elagage* : dans la limite de 2m50

TÂCHES DOMESTIQUES

- *Ménage ponctuel*
- *Ménage récurrent*
- *Nettoyage vitres* : **hors nettoyage de grande hauteur (hauteur de travail > 2m50)**
- *Repassage et collecte du linge à domicile* : le Lulu collecte le linge chez le client et le repasse chez lui ou chez le client
- *Lessive* : le Lulu collecte le linge chez le client et lave chez lui ou chez le client
- *Couture* : ajuster, retoucher & tricoter
- *Nettoyage moquette, tapis, cirage parquet*
- *Courses (shopping et alimentaire)*
- *Déposer / Récupérer (pressing, drive, clic and collect...)*
- *Préparation et/ou livraison de repas faits maison*
- *Achats d'articles ou courses alimentaires*
- *Surveillance de la maison* : le Lulu est présent chez le client pendant son absence. Peut juste passer, comme rester

- Reprise / remise de clés
- Réception de courriers
- Entretien temporaire de la maison pendant mon absence : jardin, terrasse, entretien de la maison...

DENAGEMENT

- *Transport d'objets sans véhicule* : déplacement d'un meuble à la cave ou dans un appartement proche (non exclusif)
- *Transport d'objets avec véhicule* : déplacement d'un meuble dans un lieu de stockage nécessitant un véhicule (uniquement pour activités occasionnelles) (**à l'exclusion des professionnels enregistrés en tant que transporteurs**).
- *Livraison / récupération de colis* (**à l'exclusion des professionnels enregistrés en tant que transporteurs**).

GARDE D'ENFANTS

- *Baby-sitting* : chez le client, chez le Lulu, à l'extérieur
- *Enfants : sortie d'école/activité* : raccompagne l'enfant, possiblement le garde ; peut également accompagner l'enfant à l'école.

AIDE A LA PERSONNE

- *Aides aux personnes âgées* (**à l'exclusion de tous les actes de soins relevant d'actes médicaux**)
- *Aides aux personnes handicapées* (**à l'exclusion de tous les actes de soins relevant d'actes médicaux**)

COURS / COACHING

- *Aide aux devoirs*
- *Cours de cuisine et conseils*
- *Cours d'informatique*

ANIMAUX

- *Promenade d'animaux* : a très souvent lieu ni chez le Lulu ni chez le client
- *Garde d'animaux (chez le maître)* : le garder ou passer le nourrir
- *Entretien aquarium & vivarium* : nourrir des poissons ou nettoyer un aquarium
- *Toilettage d'animaux*
- *Garde d'animaux (chez le Lulu)*

ASSISTANCE INFORMATIQUE

- *Installation informatique & internet*
- *Dépannage informatique & internet* : peut avoir lieu à distance
- *Création (site web, logo, etc)* : peut avoir lieu à distance

AIDE ADMINISTRATIVE

- *Aide à la rédaction*
- *Traduction, relecture & correction*
- *Comptabilité*
- *Conseils impôts et formalités administratives*

A l'exclusion de tous actes réalisés par les professions réglementées telles que : Avocat, Expert-comptable, Notaire, Conseillers juridiques.

EVENEMENTIEL

- *Services d'hôtes / hôtesse* : missions de courte durée

LES EXTENSIONS DE GARANTIES

Sont également garantis :

- Les dommages matériels - ainsi que les dommages immatériels qui en sont la conséquence - causés aux biens mobiliers qui font l'objet de la prestation du Lulu ainsi qu'aux biens empruntés pour la réalisation de la prestation ;
- Le vol, la perte ou la disparition des clefs confiées au Lulu par ses clients dans le cadre du contrat de prestation, aux frais strictement nécessaires à la réfection des clés, canons et serrures ;
- Le vol de biens mobiliers dans l'enceinte des établissements objets du contrat de prestation causé par des tiers, lorsque la responsabilité du Lulu est engagée par suite d'une négligence imputable à lui-même ou à ses préposés. Sont également garantis les dommages immatériels qui en sont la conséquence.

LES EXCLUSIONS DE GARANTIES

Sans préjudice des exclusions énoncées au préalable, demeurent exclus de la garantie :

- Les dommages subis par les espèces, les biens et objets de valeurs tels que titres, bijoux, pierreries, perles fines, objets en métaux précieux, pierres dures, statues, tableaux, collections, objets relevant du marché de l'art, fourrures ;
- Les objets essentiellement fragiles tels que verreries, porcelaines, terres cuites, plâtres, statues, céramiques, faïences, miroirs ;
- Les objets en mauvais état au moment du sinistre ;
- Le vol, la perte ou la disparition totale ou partielle des biens confiés au Lulu (sauf cas prévu aux extensions de garanties ci-dessus) ;
- Les dommages subis par les biens que le Lulu détient en vertu d'un contrat de dépôt rémunéré ou qui lui sont remis en vue de la vente ou de la location ;
- Les dommages subis par les biens loués ou prêtés à titre onéreux au Lulu ou qu'il détient en vertu d'un contrat de crédit-bail ou de location-vente ;

Les activités suivantes sont également exclues du contrat :

- Toute activité soumise à obligation d'assurance ou relevant d'une profession réglementée (exceptée la pratique du droit accessoire lorsqu'elle est exercée dans les conditions précisées à l'article 54-1 de la loi 71-1130 du 31/12/1971).
- Toute activité dans les domaines financiers, politique, pharmaceutique, médical, ingénierie industrielle ou construction, aéronautique, spatial, nucléaire, armement.
- Toute activité de conseil en sécurité/prévention des biens et des personnes y compris coordonnateur de chantiers « sécurité santé » (SPS).
- Toute activité de conseil et audit financier, conseil en communication financière, conseil en gestion de patrimoine, en matière de placement ou d'investissement et de façon générale en ingénierie financière.
- Et toute activité de construction/ rénovation de bâtiment relevant de l'assurance obligatoire (Art 1792 à 1792-6 du code civil).